



**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de  
Montréal-Est tenue le 16 novembre 2016 à 19 h en la salle du conseil  
de l'hôtel de ville situé au 11370, rue Notre-Dame Est**

---

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

---

**Sont présents :**

Monsieur Robert Coutu, maire  
Madame Françoise Lachapelle – district 1  
Monsieur Yan Major – district 2  
Monsieur John Judd, conseiller – district 4  
Monsieur Michel Bélisle, conseiller – district 5  
Madame Anne St-Laurent, conseillère – district 6

**Est absente :**

Madame Sylvie Dauphinais, conseillère – district 3

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR ROBERT COUTU,  
MAIRE

**Sont également présents :**

Madame Josée Guy, directrice générale  
M<sup>e</sup> Roch Sergerie, avocat et greffier

Le maire, monsieur Robert Coutu, ouvre la séance à 19 h 07.

---

*À moins d'indication contraire, le maire se prévaut de son droit de ne pas voter : la mention « adoptée à l'unanimité » signifie alors qu'il s'agit des votes à l'unanimité des voix exprimées par les conseillers.*

---

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR** 1

---

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 NOVEMBRE 2016**  
**201611-270** 1.1

Il est proposé par madame la conseillère Françoise Lachapelle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre 2016 tel que ci-après reproduit :

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**PÉRIODE DE QUESTIONS RELATIVES À L'ORDRE DU JOUR**

**1 ORDRE DU JOUR**

1.1 Ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre 2016

**2 PROCÈS-VERBAUX**

2.1 Procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2016

**3 DÉPÔTS DE DOCUMENTS**

3.1 Rapport de la trésorière sur les dépenses autorisées en vertu du Règlement sur les finances (29-2013) au 10 novembre 2016

3.2 Dépôt des déclarations d'intérêts pécuniaires des membres du Conseil

#### **4 RAPPORTS DES SERVICES**

- 4.1 Nomination de monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 mars 2017
- 4.2 Fixer les dates des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2017
- 4.3 Permission d'occuper le domaine public – lot 1 251 018 (av. Marien) par l'entreprise Produits Suncor Énergie, S.E.N.C.
- 4.4 Entérinement de la Déclaration des bibliothèques du Québec
- 4.5 Adoption du compte rendu de la Commission de circulation du 26 octobre 2016
- 4.6 Autorisation d'implantation d'un débarcadère près du 4, avenue de la Providence
- 4.7 Restitution du flambeau olympique à monsieur André St-Jean
- 4.8 Modification à la signalisation du stationnement municipal de l'avenue Broadway
- 4.9 Application de l'étalement de la valeur imposable découlant de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière applicable pour les années 2017-2018-2019
- 4.10 Adoption d'une Politique de remboursement des frais de ramonage
- 4.11 Convention de partenariat avec la Société de ressources loisirs de Pointe-aux-Trembles inc. (SRLPAT)
- 4.12 Renouvellement du financement pour un projet jeunesse - 2017
- 4.13 Demande de subvention auprès de l'organisme Éco Entreprises Québec (ÉEQ) dans le cadre du Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer

#### **5 RÈGLEMENTS**

- 5.1 Avis de motion – Règlement omnibus abrogeant divers règlements notamment devenus obsolètes ou pour lequel la Ville ne détient plus de pouvoir habilitant ainsi que leurs amendements
- 5.2 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 42-2015 – Règlement sur la gestion des arbres en cas de risque d'épidémie – afin d'établir que les arbres morts ou certains arbres malades constituent une nuisance
- 5.3 Avis de motion - Règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2017
- 5.4 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 33-2013 – Règlement sur la circulation et le stationnement afin de modifier le sens de la circulation sur la rue Prince-Albert pour qu'il soit unidirectionnel en direction du nord géographique (vers le quartier de Pointe-aux-Trembles) entre l'avenue Broadway et la limite nord de la Ville
- 5.5 Avis de motion – règlement modifiant le règlement 59-2016 – Règlement de lotissement – afin d'y ajuster la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels payable suivant le type d'usages

#### **6 CONTRATS**

- 6.1 Contrat pour la fourniture de rayonnage de bibliothèque à la firme Les solutions de rangement Prisma inc. – Projet DCCC 2016-01 – 50 952,53 \$ taxes incluses
- 6.2 Entérinement du contrat pour l'achat d'une unité de stockage informatique (SAN) – Projet DSAI 2016-01 – 32 972,53 \$ taxes incluses

#### **7 PERSONNEL**

- 7.1 Nomination de madame Colleen McCullough à titre de trésorière et directrice à la direction des services administratifs et informatique à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016

#### **8 AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

- 8.1 Don à la Maison Dalauze – 500 \$
- 8.2 Don à Action Secours Vie d'Espoir pour les paniers de Noël – 5 000 \$

#### **9 DIVERS**

#### **10 AFFAIRE NOUVELLE**

#### **PÉRIODE DE QUESTIONS D'ORDRE GÉNÉRAL DES CITOYENNES ET DES CITOYENS**

#### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX** 2

---

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2016**

**201611-271** 2.1

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance du 19 octobre 2016.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DÉPÔT DE DOCUMENTS** 3

---

**RAPPORT DE LA TRÉSORIÈRE SUR LES DÉPENSES AUTORISÉES EN VERTU DU RÈGLEMENT 29-2013 - RÈGLEMENT SUR LES FINANCES**

**201611-272** 3.1

La trésorière dépose son rapport sur les dépenses autorisées en vertu du règlement 29-2013 - *Règlement sur les finances* au 10 novembre 2016.

---

**DÉPÔT DES DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL**

**201611-273** 3.2

Le greffier dépose, séance tenante, les déclarations des intérêts pécuniaires du maire, monsieur Robert Coutu, des conseillères, mesdames Françoise Lachapelle, Anne St-Laurent et Sylvie Dauphinais ainsi que des conseillers, messieurs Michel Bélisle et John Judd.

---

**RAPPORT DES SERVICES** 4

---

**NOMINATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER JOHN JUDD À TITRE DE MAIRE SUPPLÉANT POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2016 AU 30 MARS 2017**

**201611-274** 4.1

Considérant l'article 9 du règlement R14-102-1 à l'effet que le Conseil doit nommer un maire suppléant tous les 4 mois;

Considérant qu'il y a lieu de nommer monsieur John Judd pour les quatre prochains mois soit du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 mars 2017.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De nommer monsieur le conseiller John Judd à titre de maire suppléant pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2016 au 30 mars 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**FIXER LES DATES DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2017**

**201611-275** 4.2

Considérant qu'il y a lieu de fixer les dates de la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'approuver le calendrier des séances du Conseil municipal pour l'année 2017.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**PERMISSION D'OCCUPER LE DOMAINE PUBLIC - LOT 1 251 018 (AV. MARIEN) PAR L'ENTREPRISE PRODUITS SUNCOR ÉNERGIE, S.E.N.C.**

**201611-276** 4.3

Considérant que l'entreprise Produits Suncor Énergie, S.E.N.C. a aménagé un tunnel pour relier ses installations situées sur le territoire de la Ville de Montréal-Est à sa raffinerie;

Considérant que le tunnel passe sous l'avenue Marien;

Considérant que l'entreprise paiera les redevances prévues au règlement 649 - *Règlement à l'effet d'établir une tarification pour l'utilisation d'un espace au-dessous et/ou au-dessus de toute rue, ruelle et place publique de la Ville*;

Considérant le projet d'acte permission d'occuper le domaine public – lot 1 251 018 (av. Marien).

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

D'approuver l'acte de Permission d'occuper le domaine public – lot 1 251 018 (av. Marien) entre la Ville de Montréal-Est et Produits Suncor Énergie, S.E.N.C. pour le tunnel aménagé sous l'avenue Marien et d'autoriser le maire, monsieur Robert Coutu, et le greffier, M<sup>e</sup> Roch Sergerie, à signer ledit acte au nom de la Ville de Montréal-Est.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ENTÉRINEMENT DE LA DÉCLARATION DES BIBLIOTHÈQUES DU QUÉBEC**

**201611-277**

4.4

Considérant que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été élaborée et adoptée par la Table permanente de concertation des bibliothèques québécoises, qui regroupe notamment des représentants des bibliothèques publiques, scolaires, collégiales, universitaires et spécialisées au Québec;

Considérant que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été adoptée par l'Union des municipalités du Québec;

Considérant que la Déclaration des bibliothèques du Québec a été déposée à l'Assemblée nationale par le ministre de la Culture et des Communications du Québec ministre responsable de la Protection et de la Promotion de la langue française, Monsieur Luc Fortin, le 19 octobre 2016;

Considérant que la Déclaration identifie les bibliothèques comme étant des carrefours d'accès à l'information, à la documentation et à la culture, des centres d'apprentissage et de soutien à la recherche, des espaces d'appropriation et d'usage technologique, des leviers socio-économiques, des lieux de rencontres et d'échanges, des lieux de médiation et de développements culturels.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner la Déclaration des bibliothèques du Québec.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA COMMISSION DE CIRCULATION DU 26 OCTOBRE 2016**

**201611-278**

4.5

Considérant que la Commission de circulation a eu lieu le 26 octobre 2016 à 9 h dans la salle des comités de l'hôtel de ville;

Considérant les dossiers analysés par les membres de la Commission de circulation.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'entériner le compte rendu de la Commission de circulation du 26 octobre 2016.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AUTORISATION D'IMPLANTATION D'UN DÉBARCADÈRE PRÈS DU 4, AVENUE DE LA PROVIDENCE**

**201611-279**

4.6

Considérant que la Commission de circulation a évalué une demande concernant une problématique d'usage pour un espace appartenant à la municipalité;

Considérant que l'espace est toujours utile pour nos différentes opérations et pour un accès au parc de l'Hôtel-de-Ville;

Considérant qu'il serait possible de limiter l'usage de cet emplacement en y implantant un débarcadère pour les différents besoins des résidents du secteur;

Considérant que les membres de la Commission de circulation sont en faveur de cette implantation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'autoriser la direction des travaux publics et des services techniques à implanter un panneau de débarcadère sur le terrain de la municipalité limitrophe au 4, avenue de la Providence.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **RESTITUTION DU FLAMBEAU OLYMPIQUE À MONSIEUR ANDRÉ ST-JEAN**

**201611-280**

4.7

Considérant que monsieur André St-Jean était un des porteurs de la flamme olympique en 2010;

Considérant que ce flambeau lui a été remis lors de la course au flambeau en 2010 et que monsieur St-Jean l'avait prêté à la Ville;

Considérant que la Ville fait d'importantes rénovations au C.R.É.-R. et qu'elle doit le retirer avec son présentoir;

Considérant que monsieur St-Jean aimerait que son flambeau lui soit restitué;

Considérant que le Conseil doit approuver cette mesure.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De remettre le flambeau olympique à monsieur André St-Jean.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **MODIFICATION À LA SIGNALISATION DU STATIONNEMENT MUNICIPAL DE L'AVENUE BROADWAY**

**201611-281**

4.8

Considérant que la Commission de circulation a évalué une demande concernant une problématique d'usage pour le stationnement municipal situé sur l'avenue Broadway;

Considérant que la signalisation actuelle fait état d'un usage aux détenteurs de permis;

Considérant que la Ville ne délivre plus lesdits permis depuis 2014;

Considérant que l'usage actuel de ce stationnement est recommandé pour les différents usagers des commerces de l'avenue Broadway;

Considérant qu'en période hivernale, les résidents du secteur utilisent le stationnement pour permettre les différentes opérations de déblayage et ramassage de la neige;

Considérant que la signalisation devrait être modifiée pour permettre le stationnement pour une période de 24 heures consécutives maximum;

Considérant que les membres de la Commission de circulation sont en faveur de cette implantation.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par madame la conseillère Françoise Lachapelle

Et résolu

De modifier la signalisation du stationnement public sur l'avenue Broadway pour permettre le stationnement 24 heures.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **APPLICATION DE L'ÉTALEMENT DE LA VALEUR IMPOSABLE DÉCOULANT DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR, LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2017, DU NOUVEAU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE APPLICABLE POUR LES ANNÉES 2017-2018-2019**

**201611-282**

4.9

Considérant que le nouveau rôle triennal d'évaluation foncière, déposé le 14 septembre 2016, entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017;

Considérant que la hausse moyenne des évaluations foncières pour la Ville de Montréal-Est est de 5 %;

Considérant que la moyenne de la catégorie résiduelle est de 7,6 %;

Considérant le contexte économique et l'importance des catégories non résidentielles de la Ville de Montréal-Est (71 %);

Considérant que le nouveau rôle d'évaluation foncière entraîne des variations inégales de valeurs foncières sur le territoire de la Ville de Montréal-Est;

Considérant que la municipalité doit utiliser le maximum de mesures pertinentes afin d'atténuer la variation annuelle des montants payables en taxes basées sur les valeurs inscrites à son rôle d'évaluation foncière et d'amoindrir les déplacements de fardeau fiscal entre les contribuables à la suite de l'entrée en vigueur d'un tel rôle.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

De se prévaloir, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, de l'étalement de la valeur imposable découlant de l'entrée en vigueur, le 1<sup>er</sup> janvier 2017, du nouveau rôle triennal d'évaluation foncière et d'appliquer cet étalement aux valeurs inscrites à ce rôle pour les années 2017, 2018 et 2019.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **ADOPTION D'UNE POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE RAMONAGE**

**201611-283**

4.10

Considérant qu'à des fins de sécurité publique, la Ville offre annuellement une subvention aux propriétaires résidents qui font ramoner leur cheminée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Yan Major,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'adopter une Politique sur le ramonage des cheminées résidentielles qui se lit comme suit :

« La présente Politique a pour objectifs de diminuer les risques d'incendie sur le territoire de la municipalité et ainsi de favoriser l'intégrité des bâtiments résidentiels de la Ville en offrant une aide financière aux propriétaires d'un montant maximal de soixante-quinze dollars (75 \$) pour des frais encourus en lien avec des activités de ramonage, et ce, sous réserve des modalités suivantes :

- Seuls les propriétaires d'un bâtiment résidentiel peuvent obtenir une aide financière pour le ramonage de leur cheminée;
- Un seul ramonage par année civile par bâtiment résidentiel est admissible à une aide financière;
- Les activités de ramonage doivent être effectuées par un membre en règle de l'Association des professionnels du chauffage;
- Les factures doivent être présentées dans les trois mois suivant l'exécution des travaux; »

De prévoir une somme de 3 000 \$ au budget 2017 de la Ville aux fins de l'application de cette politique;

Que cette politique entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIÉTÉ RESSOURCES-LOISIRS DE POINTE-AUX-TREMBLES INC. (SRLPAT)**

**201611-284**

4.11

Considérant que la SRLPAT est le gestionnaire du Centre récréatif Édouard-Rivet;

Considérant que la SRLPAT a pour mandat de veiller à la satisfaction des usagers de la Ville de Montréal-Est au centre récréatif;

Considérant la clause financière de la convention de partenariat et les résultats financiers préliminaires de l'exercice financier 2015 de SRLPAT;

Considérant que la Direction des services administratifs et de l'informatique a révisé les informations financières du C.R.É.-R.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De verser à SRLPAT la somme de 10 512 \$ (22 184 \$ en 2015) en compensation des dépenses excédentaires suscitées par la piscine du parc des Vétérans pour l'année 2015 puisée à même les résultats de l'exercice financier 2016 de la Ville de Montréal-Est;

De verser à la suite de la réception et à l'analyse des états financiers vérifiés de la Société un montant de 10 974 \$ (26 310 \$ en 2014) découlant de la clause financière de la convention et absorbé par les dépenses de fonctionnement de l'exercice financier 2016 de la Ville de Montréal-Est.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RENOUVELLEMENT DU FINANCEMENT POUR UN PROJET JEUNESSE**

**201611-285**

4.12

Considérant les résultats positifs du projet pilote « Les jeunes et leurs familles » mené par l'organisme Prévention Montréal-Est au printemps 2016, et qui visait à occuper les jeunes qui après l'école errent et font des délits mineurs dans le secteur du parc Philiat-Desrochers;

Considérant que la poursuite d'un tel projet favorise à long terme la bonne conduite des participants.

Considérant que le projet permettra de mieux ancrer les bons comportements auprès des jeunes du voisinage.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

De participer au projet proposé par Prévention Montréal-Est.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'ORGANISME ÉCO ENTREPRISES QUÉBEC (ÉEQ) DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA RÉCUPÉRATION DES MATIÈRES RECYCLABLES GÉNÉRÉES HORS FOYER**

**201611-286**

4.13

Considérant que le conseil a été sensibilisé à la participation de la Ville au Plan stratégique de la gestion des matières résiduelles par la présentation d'un dossier au Comité plénier du mois d'août 2016, auquel les participants ont donné leur aval;

Considérant que la Ville de Montréal-Est souhaite adhérer au Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer présenté par Eco Entreprises Québec (ÉEQ);

Considérant qu'il s'agit ici du recyclage dans les divers espaces publics;

Considérant que nous serions cohérents dans nos efforts collectifs par rapport à l'effort individuel demandé aux citoyens dans le plan stratégique relativement à la récupération des matières recyclables;

Considérant qu'un programme nous permettrait d'obtenir de subvention pouvant aller jusqu'à 70 % du coût d'acquisition des bacs publics;

Considérant que la subvention est conditionnelle à un engagement de réalisation dans les 6 mois suivant l'adhésion au programme;

Considérant que la Direction des travaux publics et des services techniques a déjà élaboré un projet pour l'implantation de 65 bacs de récupération hors foyer d'une valeur de 185 121 \$ avec une possibilité de subvention de 54 600 \$ pour l'achat des bacs;

Considérant que ce projet devrait être inclus au budget 2017 et au PTI 2017-2018-2019 pour adoption;

Considérant que ce projet pourrait être financé par le fonds de roulement sur une période de 5 ans.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'autoriser madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, à procéder à la demande de subvention auprès de l'organisme Éco Entreprises Québec (ÉEQ) dans le cadre du Programme d'aide financière pour la récupération des matières recyclables générées hors foyer et à signer, au nom de la Ville, tous les documents nécessaires au suivi de cette demande.

### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

## **RÈGLEMENTS**

5

### **AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT OMNIBUS ABROGEANT DIVERS RÈGLEMENTS NOTAMMENT DEVENUS OBSOLÈTES OU POUR LEQUEL LA VILLE NE DÉTIENT PLUS DE POUVOIR HABILITANT AINSI QUE LEURS AMENDEMENTS**

**201611-287**

5.1

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement omnibus abrogeant divers règlements notamment devenus obsolètes ou pour lequel la Ville ne détient plus de pouvoir habilitant ainsi que leurs amendements lesquels sont :



- Règlement 98 – *Règlement concernant l'hygiène, la santé et la salubrité dans la Ville de Montréal-Est;*
- Règlement 110 – *Règlement annulant le règlement no 109 et prohibant la circulation de certains véhicules automobiles dans le territoire de la Ville de Montréal-Est;*
- Règlement 126 – *Règlement pour la protection de la personne et de la propriété dans la Ville de Montréal-Est;*
- Règlement 199 – *Règlement concernant le couvre-feu;*
- Règlement 242 – *Règlement concernant les établissements de produits alimentaires et les restaurants;*
- Règlement 381 – *Règlement pour forcer les propriétaires, locataires et occupants de carrières à clôturer leurs terrains;*
- Règlement 383 – *Règlement à l'effet que les compagnies remisant du pétrole devront clôturer les terrains sur lesquels sont situés des réservoirs industriels;*
- Règlement 519-1 – *Règlement à l'effet de prohiber, dans tout le territoire de la Ville de Montréal-Est, les jeux boules, de billard, de pool, de trou-madame, les salles de tir, les jeux électroniques et d'abroger le règlement no 519;*
- Règlement 575 – *Règlement concernant les nuisances et l'opération de divers commerces dans le territoire de la Ville de Montréal-Est;*
- Règlement 638 – *Règlement établissant un tarif applicable aux dépenses de transport automobile encourues par les membres du Conseil pour le compte de la Ville de Montréal-Est;*
- Règlement 640 – *Règlement à l'effet de fixer à dix millions de dollars (10 000 000 \$) le montant que la Ville de Montréal-Est peut dépenser pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles;*
- Règlement 652 - *Règlement fixant les normes et modalités pour l'émission de "certificat d'approbation" dans la ville de Montréal-Est et abrogeant les règlements numéro 372, 382, 418, 363-1, 363-2, 363-3, 363-4, 363-5, 363-6, 363-7, 363-8, 363-9 et 363-10;*
- Règlement 680 - *Règlement prohibant la vente d'objets ou de services dans les rues et sur les places publiques de la municipalité;*
- Règlement 681 - *Règlement concernant l'établissement d'un permis pour les commerçants non-résidents;*
- Règlement 683 - *Règlement sur la prévention des agressions au moyen de couteaux ou autres objets similaires;*
- Règlement 700 - *Règlement empêchant les jeux de hasard sur les rues, allées, trottoirs ou places de la Ville ;*
- Règlement 776 - *Règlement déléguant au trésorier le pouvoir d'accorder le contrat, au nom de la municipalité, à la personne qui a fait l'offre la plus avantageuse pour un financement par émission d'obligations ou par billets;*
- Règlement 796 - *Règlement établissant un programme de revitalisation et de crédit de taxes foncières à la construction et à la rénovation de bâtiments industriels et commerciaux dans le secteur industriel nord de la municipalité;*
- Règlement 02-065 - *Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction;*
- Règlement RCA05-11015 - *Règlement sur la constitution, la composition et le fonctionnement du comité de circulation;*
- Règlement RCA05-11016 – *Règlement du programme d'embellissement visant l'enlèvement des graffitis sur la propriété privée;*
- Règlement R14-112 – *Règlement sur la démolition des immeubles;*
- Règlement R14-114 - *Règlement concernant le recensement des citoyens de la Ville de Montréal-Est;*
- Règlement 16-2011 - *Règlement relatif aux ventes-débaras.*

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 42-2015 - RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES ARBRES EN CAS DE RISQUE D'ÉPIDÉMIE – AFIN D'ÉTABLIR QUE LES ARBRES MORTS OU CERTAINS ARBRES MALADES CONSTITUENT UNE NUISANCE**

**201611-288**

5.2

Monsieur le conseiller John Judd donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, un règlement modifiant le règlement 42-2015 - *Règlement sur la gestion des arbres en cas de risque d'épidémie* – afin d'établir que les arbres morts ou certains arbres malades constituent une nuisance.

---



**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LES TAXES ET LES COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2017**

**201611-289** 5.3

Monsieur le conseiller Yan Major donne un avis de motion à l'effet que le Conseil de la Ville de Montréal-Est adoptera, lors d'une prochaine séance, un règlement sur les taxes et les compensations pour l'année 2017.

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 33-2013 – RÈGLEMENT SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT AFIN DE MODIFIER LE SENS DE LA CIRCULATION SUR LA RUE PRINCE-ALBERT POUR QU'IL SOIT UNIDIRECTIONNEL EN DIRECTION DU NORD GÉOGRAPHIQUE (VERS LE QUARTIER DE POINTE-AUX-TREMBLES) ENTRE L'AVENUE BROADWAY ET LA LIMITE NORD DE LA VILLE**

**201611-290** 5.4

Madame la conseillère Anne St-Laurent donne un avis de motion à l'effet que sera adopté, lors d'une prochaine séance ordinaire du Conseil, un règlement modifiant le règlement 33-2013 – *Règlement sur la circulation et le stationnement* afin de modifier le sens de la circulation sur la rue Prince-Albert pour qu'il soit unidirectionnel en direction du nord géographique (vers le quartier de Pointe-aux-Trembles) entre l'avenue Broadway et la limite nord de la Ville.

---

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 59-2016 - RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT – AFIN D'Y AJUSTER LA CONTRIBUTION POUR FINS DE PARCS, DE TERRAINS DE JEUX OU D'ESPACES NATURELS PAYABLE SUIVANT LE TYPE D'USAGES**

**201611-291** 5.5

Madame la conseillère Françoise Lachapelle donne un avis de motion à l'effet que, lors d'une prochaine séance du conseil municipal, sera adopté un règlement modifiant le règlement 59-2016 - *Règlement de lotissement* – afin d'y ajuster la contribution pour fins de parcs, de terrains de jeux ou d'espaces naturels payable suivant le type d'usages.

---

**CONTRATS** 6

---

**CONTRAT POUR LA FOURNITURE DE RAYONNAGE DE BIBLIOTHÈQUE À LA FIRME LES SOLUTIONS DE RANGEMENT PRISMA INC. - PROJET DCCC 2016-01 - 50 952.53 \$ TAXES INCLUSES**

**201611-292** 6.1

La direction des communications, de la culture et de la communauté a procédé à un appel d'offres pour la fourniture de rayonnages de bibliothèque - Projet DCCC 2016-01

Trois entreprises ont été invitées à soumissionner;

Deux entreprises ont répondu à l'invitation, soient :

- Les solutions de rangement Prisma inc. 50 952.53 \$;
- Les solutions Spacesaver inc.; 81 290.51 \$;

Considérant que le plus bas soumissionnaire est conforme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Bélisle,  
Appuyé par madame la conseillère Anne St-Laurent

Et résolu

D'octroyer le contrat pour la fourniture de rayonnages à la bibliothèque à la firme Les solutions de rangement Prisma inc. pour un montant de 50 952.53 \$, toutes taxes incluses, et ce, conformément aux dispositions du document d'appel d'offres.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**ENTÉRINEMENT DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UNE UNITÉ DE STOCKAGE INFORMATIQUE (SAN) - PROJET DSAI 2016-01 -**

**201611-293** 6.2

Considérant qu'à la séance ordinaire du 19 octobre 2016, le conseil a autorisé la trésorière et directrice générale adjointe à lancer un appel d'offres sur invitation pour l'achat d'une unité de stockage informatique (SAN), et ce, pour un montant estimé de 40 000 \$ (résolution numéro 201610-259);

Considérant que l'appel d'offres numéro DSAI 2016-01 a été lancé et que quatre (4) entreprises ont été invitées;

Considérant qu'une seule entreprise a déposé une soumission, soit It 2 Go Solutions, au montant de 32 972,53 \$, taxes incluses;

Considérant que le montant de la soumission est en deçà du montant estimé à la résolution numéro 201610-259.

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Yan Major

Et résolu

D'entériner le contrat pour l'achat d'une unité de stockage informatique (SAN) – projet DSAI 2016-01 à l'entreprise It 2 Go Solutions, pour un montant de 32 972,53 \$, taxes incluses.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **PERSONNEL**

7

#### **NOMINATION DE MADAME COLLEEN MCCULLOUGH À TITRE DE TRÉSORIÈRE ET DIRECTRICE À LA DIRECTION DES SERVICES ADMINISTRATIFS ET INFORMATIQUE À COMPTER DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2016**

##### **201611-294**

7.1

Considérant le départ à la retraite de madame Carole Michelin, trésorière et directrice générale adjointe, au printemps prochain;

Considérant l'embauche de madame Colleen McCullough à titre de trésorière adjointe le 20 mai 2014.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De nommer, de façon probatoire pour une période de 6 mois, madame Colleen McCullough à titre de trésorière et directrice à la Direction des services administratifs et de l'informatique à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016;

De fixer la rémunération de madame McCullough à 101 629 \$ annuellement, soit l'échelon 1 de l'échelle de la Direction des services administratifs et informatique, et ce, conformément à la *Politique de rémunération, des conditions et avantages des cadres de la Ville de Montréal-Est* qui s'applique à madame McCullough, y compris les assurances collectives et le régime complémentaire de retraite.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

### **AIDE À DES ORGANISMES PUBLICS**

8

#### **DON À LA MAISON DALAUZE - 500 \$**

##### **201611-295**

8.1

Considérant que la Maison Dalauze vient en aide à des femmes et à des enfants victimes de violence conjugale;

Considérant que l'objectif de la Maison Dalauze est d'aider les femmes et les enfants à pouvoir accéder à une vie sans violence;

Considérant qu'en 2015-2016, 68 femmes et 32 enfants ont été hébergés à la Maison Dalauze bénéficiant ainsi de leurs multiples services;

Considérant qu'à l'approche des fêtes, le soutien financier permettrait à ces femmes et ces enfants marqués par la vie de vivre une période de douceur et de paix.

Il est proposé par monsieur le conseiller John Judd,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De donner un montant de 500 \$ à la Maison Dalauze afin d'aider des femmes et des enfants victimes de violence conjugale.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

#### **DON À ACTION SECOURS VIE D'ESPOIR POUR LES PANIERS DE NOËL 2017**

##### **201611-296**

8.2

Considérant que Action Secours Vie d'Espoir vient en aide aux familles de notre territoire;

Considérant que Action Secours Vie d'Espoir doit planifier la préparation des paniers de Noël et que la demande est de plus en plus forte;

Considérant que la Ville de Montréal-Est ne participe pas à la guignolée cette année;

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller John Judd

Et résolu

D'autoriser le transfert d'une somme de 5 000 \$ du poste 02-701-29-515 au poste 02-140-10-991;

D'autoriser un don de 5 000 \$, puisé à partir du poste 02-140-10-991, pour participer au projet de paniers de Noël de l'organisme Action Secours Vie d'Espoir afin qu'il puisse continuer à venir en aide aux familles de la Ville de Montréal-Est qui sont dans le besoin.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

**DIVERS** 9

---

**AFFAIRE NOUVELLE** 10

---

**PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS ET DES CITOYENNES**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**201611-297**

Il est proposé par madame la conseillère Anne St-Laurent,  
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Bélisle

Et résolu

De lever la séance.

Le maire, monsieur Robert Coutu, déclare la séance levée.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

---

ROBERT COUTU  
Maire

---

ROCH SERGERIE, avocat  
Greffier